

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseurs de la Foi, Empereur des Indes.*

A NOS Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-cinquième jour du mois de février 1922, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations. NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'OTTAWA susdite, MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et porté à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce TROISIÈME jour de FÉVRIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-deux et de Notre règne la douzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

*Sous-secrétaire d'Etat.*